

Stratégies territoriales

*pour une forêt
et une économie du bois
durables*

Du sur-mesure pour les territoires

LE SCHÉMA STRATÉGIQUE FORESTIER DE MASSIF

LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MASSIF

LE PÔLE BOIS



Communes forestières



La Fédération nationale des communes forestières a initié les politiques territoriales autour de la filière forêt-bois.
 Près de dix ans après le vote de la loi d'orientation forestière, nous avons souhaité établir un premier bilan des actions conduites dans cette perspective.
 Les schémas stratégiques forestiers de massifs, les chartes forestières de territoire, les plans de développement de massif et les plans d'approvisionnement territoriaux constituent aujourd'hui les outils d'une véritable politique territoriale autour de la forêt et du bois.
 Des pôles d'excellence rurale basés sur l'économie de la forêt et du bois, des pôles bois regroupant des entreprises innovantes dans ce même secteur, des plateformes de commercialisation des bois sont nés ces dernières années dans l'objectif de valoriser une richesse naturelle et durable.
 Les élus ont la légitimité pour élaborer et orienter ces politiques territoriales autour de la forêt et du bois.
 Ils peuvent jouer un rôle d'arbitre dans les conflits d'usage qui ne manquent pas de naître autour de la gestion des espaces forestiers.
 Nous sommes convaincus de la nécessaire valorisation des forêts et du bois pour soutenir le développement du monde rural.
 De toutes nos forces, nous travaillerons à convaincre l'ensemble de nos partenaires de la filière et nos interlocuteurs politiques et administratifs – de l'Etat et des collectivités territoriales – de la nécessité d'apporter un soutien actif au développement des politiques territoriales autour de la forêt et du bois.

Jean-Claude Monin
 Président de la Fédération nationale des communes forestières

Du sur-mesure pour les territoires

A l'heure où la filière forêt-bois est en pleine effervescence, à cause d'une part d'une mutation des systèmes énergétiques vers les ressources non fossiles, d'autre part de la montée en puissance de la concurrence internationale, entraînant concentration des systèmes productifs et massification des productions, il est plus que jamais nécessaire de placer la forêt au cœur des stratégies de développement durable des territoires.

Productrice de matière première, elle représente un potentiel majeur en termes de développement économique local, notamment par le biais du bois-construction et du bois-énergie, tout en étant un écrin de bien-être social et environnemental – celui-ci restant pour partie hors circuit économique. De par sa multifonctionnalité, et la diversité des approches et projections dont elle est l'objet, la mise en œuvre d'une politique forestière territoriale est primordiale, mais aussi très complexe, a fortiori à une période où le contexte énergétique et de la compétitivité font de la biomasse l'objet de nouvelles convoitises.

De longue date, la Fédération nationale des communes forestières s'est impliquée dans des politiques territoriales visant à générer des filières économiques locales forêt-bois viables et inscrites dans une volonté de développement territorial. Aussi a-t-elle expérimenté et créé des outils afin de mettre en œuvre ces politiques, et analysé les facteurs de leur réussite. C'est dans le but d'un partage d'expériences et d'une mutualisation des informations indispensables au développement des espaces ruraux que cinq outils de politique forestière territoriale sont ici présentés. Complémentaires, ces outils représentent les germes d'une stratégie globale pour une forêt et une économie du bois durables, à la dimension des territoires.



Sommaire

Le schéma stratégique forestier de massif

Orienter les actions de politique forestière des massifs montagneux français

La charte forestière de territoire

Définir une stratégie territoriale consensuelle et la mettre en action

Le plan de développement de massif

Articuler forêt privée et développement territorial

Le plan d'approvisionnement territorial

Rationaliser et structurer une filière bois-énergie locale

Le pôle bois

Dynamiser le maillage économique forêt-bois

Stratégie pour une forêt et une économie du bois durables

Le schéma stratégique forestier de massif

Orienter les actions de politique forestière des massifs montagneux français



Déclinaison forestière du schéma de massif coordonné par le Comité de massif (Datar), le schéma stratégique forestier de massif fournit un cadre cohérent, à une échelle interrégionale, pour les politiques forestières territoriales. Intégrant orientations des régions et attentes des acteurs du territoire du massif, il définit les enjeux et objectifs socio-économiques à moyen terme liés à la forêt et au secteur forêt-bois.

Déclinaison forestière des "schémas interrégionaux d'aménagement et de développement de massif de montagne" prévus par la loi sur le développement et la protection de la montagne de 1985, **le schéma stratégique forestier de massif** concrétise en un référentiel écrit **les grandes orientations stratégiques concernant la politique forestière du massif**. Sa mise en œuvre est pilotée par le Comité de massif. A ce jour, les schémas stratégiques forestiers des Alpes et du Massif central ont été réalisés; celui des Pyrénées est en cours d'élaboration. Au sens de la loi, les autres grands massifs sont les Vosges et le Jura.

Une phase de **concertation** constitue le prélude à la réalisation d'un schéma stratégique forestier de massif, dont les financeurs associés sont les régions, l'État et la Communauté européenne. Élus des collectivités, représentants des instances institutionnelles, professionnelles, associatives concernées par l'avenir du développement forestier conduisent une **réflexion élargie** et identifient **les enjeux et les réponses pertinentes, à l'échelle du massif**, concernant aussi bien **l'économie et le développement local liés au bois comme matière première (bois-matériau et bois-énergie)** que **les relations entre forêt et tourisme, ressource en eau, risques naturels, biodiversité, agriculture...** Le schéma stratégique de massif qui résulte du processus de concertation est un outil consensuel qui permet **l'harmonisation des politiques des régions, l'intégration de la forêt et de la filière bois dans les programmes et projets du massif**.

Les jalons posés dans le schéma stratégique forestier de massif sont destinés à **aider les acteurs des territoires dans la mise en œuvre des politiques forestières**, et donc à servir de **points de repères** – et de garantie de facilitation à l'obtention de financements –, notamment lors de l'élaboration des chartes forestières de territoire, des plans de développement de massifs, des plans d'approvisionnement territoriaux, des pôles bois.

Schéma stratégique forestier des Pyrénées

Chef de file : Union grand Sud des communes forestières (le SSMP constituant le volet forestier de la Convention interrégionale de massif).

Financement : État ; régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon ; Union grand Sud des communes forestières.

Principe de travail : une concertation impliquant un maximum d'acteurs (propriétaires privés et publics, coopératives, ETF, représentants de la filière, usagers de la forêt, associations, scientifiques, communauté de travail des Pyrénées, administrateurs de Forespir, collectivités territoriales et établissements publics) dans une instance de réflexion stratégique, par l'intermédiaire de groupes géographiques et thématiques.

Élaboration (de juillet 2007 à avril 2009) :

- analyse des conditions actuelles de valorisation et d'utilisation des services et produits qu'offrent les forêts des Pyrénées, qu'elles soient marchandes (bois et organisation des différentes filières, biomasse, tourisme...) ou non marchandes (biodiversité, habitat, stockage de carbone, paysage...)

- énoncé sur cette base des orientations pour la forêt et la filière bois, avec l'objectif de soutenir le développement des territoires du massif (cinq grands axes ont été mis en évidence : structurer, valoriser et positionner l'offre de bois pyrénéenne sur le marché du bois ; mobiliser plus de bois ; mobiliser mieux le bois des Pyrénées tout en préservant le fonctionnement des écosystèmes forestiers ; stabiliser les métiers de la forêt et développer les emplois sur le massif ; intégrer la forêt dans les enjeux de gestion de l'espace rural de montagne).

"Le schéma stratégique forestier du massif alpin nous permet de mener une politique à cette échelle avec des objectifs forts économiques et sociaux et d'avoir une vision à moyen terme."

Jean-Claude Monin, président de la Fédération nationale des communes forestières de France, initiateur du schéma stratégique forestier du massif alpin.

"Depuis la décentralisation, les élus se sont appropriés la réflexion. Il faut ensuite, pour que la démarche réussisse, irriguer vers les territoires. Le schéma donne une impulsion. Les collectivités reprennent ensuite à leur compte le cadrage défini et le déclinent."

Jacques Brune, maire de Beaudéan, vice-président de la communauté de communes de Haute Bigorre, conseiller général des Hautes Pyrénées, président de l'Union grand Sud des communes forestières, initiateur du schéma stratégique forestier des Pyrénées

Schéma stratégique forestier du massif des Alpes

Chef de file : Union régionale des communes forestières de Rhône-Alpes / PACA.

Financement : régions Rhône-Alpes et PACA ; État : FNADT ; Europe : Feader Alpes.

Principe de travail : une démarche ascendante, ayant mobilisé près de 200 acteurs; un projet construit à partir des attentes locales.

Élaboration (de novembre 2004 à avril 2006) :

- identification et formalisation par quatre groupes de réflexion des enjeux importants de la filière forêt-bois alpine (cadre de vie, la forêt source de produits d'avenir, habitat, prospective).

- deux journées de débats en séance plénière.

- traduction des axes de travail dans un plan stratégique pour la forêt alpine et un référentiel de "fiches objectifs" : bois-matériau, bois-énergie, forêt et tourisme, forêt et ressource en eau, forêt et risques naturels, forêt et biodiversité, forêt et agriculture.

Mise en œuvre :

- intégration du SSFMA dans la politique du Comité de massif des Alpes (les enjeux retenus, portant sur le développement du bois-construction, du bois-énergie, de l'extraction des bois en zone de montagne par débardage par câble, sont déclinés dans la programmation 2007-2013).

- mobilisation de moyens financiers : 11 M€ de la Convention interrégionale de massif (État + région) ; 3,6 M€ du Programme opérationnel interrégional pour le massif des Alpes (crédits européens).

- création en 2007 du Réseau alpin de la forêt de montagne, animé par les communes forestières, et naissance du groupe de travail forêt filière bois du Comité de massif des Alpes ayant pour but le pilotage du programme 2007-2013 et l'aide à l'émergence et au partage de projets.

- mise en place d'appels à projets (depuis le lancement en 2008, 48 projets accompagnés et présentés dans le cadre du Réseau alpin de la forêt de montagne, 26 déjà programmés pour plus de 8M€, 21 projets préparés pour 2010 pour 6 M€).



La charte forestière de territoire exprime la vision commune des acteurs (élus, professionnels de la filière forêt-bois, membres d'associations, habitants...) d'un territoire en ce qui concerne le développement de celui-ci sous l'angle forêt-bois, à un horizon de 10 ans. Elle est donc le terreau – de même que la garantie de réussite – d'actions cohérentes et concertées.



“Le pays a été créé après la charte forestière de territoire; du coup, les actions prévues par la charte forestière ont eu une bonne place dans le programme cadre du pays. Aujourd'hui existent sur le territoire un pays, un “leader”, un pôle d'excellence rural, un dossier européen “Interreg”... en partie issus de cette charte initiale.”

“Une charte fait se rencontrer des gens qui ne se sont jamais rencontrés, dont les pratiques coexistent sur le même territoire et qui pour autant n'avaient aucune instance de concertation.”

Jacques Brune.

La charte forestière de territoire du pays de Murat (Cantal)

Déroulement : aux lendemains de la tempête de 1999, définition de trois axes de travail (reconstituer le massif forestier en affirmant sa multifonctionnalité; renforcer le lien agriculture forêt; valoriser le matériau bois et créer de l'emploi en s'appuyant sur les compétences locales).

En janvier 2002, signature de la première charte forestière de territoire de France.

De 2003 à 2007, mise en œuvre du programme d'actions.

Exemples d'actions : reconstitution de la forêt, étude paysagère à l'appui; construction de deux réseaux de chaleur bois; regroupement des propriétaires privés dans une association; création d'une réserve biologique; réalisation d'aménagements touristiques dans les principaux massifs forestiers.

En 2010, démarrage d'une deuxième génération de charte (actualisation du diagnostic, redéfinition des orientations en concertation avec les acteurs du territoire et établissement d'un nouveau programme d'actions).

Échelle territoriale : communauté de communes du pays de Murat

Budget global (programmes 2003-2007) : 5.760.000 € dont 4.600.000 € issus de subventions (Europe, État, région, département...)

Financement : 30.000 € de l'État et de l'Europe (Feader) pour la nouvelle génération de charte.

La charte forestière de territoire

Définir une stratégie territoriale consensuelle et la mettre en action

Instituée par la loi d'orientation forestière de 2001, la charte forestière de territoire est le fruit d'une **démarche volontaire** des usagers d'un territoire forestier désireux de rechercher un **consensus** autour d'une **politique forestière apte à répondre à tous les besoins socio-économiques ainsi qu'aux exigences environnementales**.

Portée par un maître d'ouvrage (communauté de commune, pays, parc naturel régional, agglomération...) pouvant bénéficier d'aides instituées, la démarche d'une charte forestière de territoire se traduit d'abord par une réflexion collective qui permet la **compréhension réciproque par les usagers de la forêt de leurs activités, qu'elles soient liées à la gestion, l'exploitation et la transformation du bois, au pastoralisme, au tourisme et aux loisirs, à la protection et la préservation de l'environnement...** Une fois aboutie cette phase d'analyse et de partage, avec l'aide incontournable d'un animateur, **les enjeux de chaque activité sont considérés conjointement et les aspirations**

sectorielles analysées au prisme de l'intérêt collectif. Un projet de développement peut alors être défini dans une seconde phase du projet, en accord avec les orientations stratégiques du schéma stratégique forestier de massif lorsque celui-ci existe.

La charte forestière de territoire rédigée à l'issue du processus de concertation définit un **programme d'actions cohérentes** qui concilient la multifonctionnalité de la forêt et les approches sectorielles. Celles-ci peuvent concerner de multiples domaines, allant de la gestion forestière au tourisme en forêt ou à la création d'entreprises de deuxième transformation du bois.

Le **caractère consensuel** de la charte forestière – qui n'a pas de valeur réglementaire – constitue une **garantie dans le cadre du montage des projets**, qui peuvent ainsi prétendre à des aides financières – d'autant plus facilement qu'ils sont considérés comme prioritaires par l'État. Le plus souvent, parce qu'elle déclenche la concertation et la collaboration, la charte forestière aboutit à des **partenariats**, devient une **matrice pour des projets de territoire** du type plan de développement de massif, plan d'approvisionnement territorial ou pôle bois.

En savoir plus: www.fncofor.fr, rubrique “chartes forestières de territoire”



La charte forestière de territoire de Haute Bigorre (Hautes Pyrénées)

Déroulement : fin 2001, souhait de la Haute Bigorre de se doter d'un outil de politique forestière territorialisée.

En 2002, réalisation d'un diagnostic et définition de trois axes de travail (favoriser l'emploi et l'activité économique par la mobilisation et la valorisation du bois local; prendre en compte la multifonctionnalité dans la gestion globale des territoires; concilier enjeux environnementaux et gestion des forêts);

De 2003 à 2007 (5 ans), mise en œuvre du programme d'actions, incluant un volet animation et communication.

Exemple d'action : gestion de la voirie forestière (définition de principes consensuels de gestion; réalisation d'un outil cartographique, d'aménagements, d'une charte graphique de la signalétique; prise d'arrêtés municipaux et pose de signalétique).

En 2009, extension (en cours) de la charte au pays de Tarbes - Haute Bigorre (plus de 116.000 habitants), conduisant à l'élargissement des axes de travail (promotion du bois-énergie, du bois-construction, de la biodiversité...).

Echelle territoriale : 24 communes soit 43.000 ha (correspondant au bassin versant de l'Adour) pour la charte initiale; 77 communes pour la charte élargie.

Financement : 30.000 € par l'État.

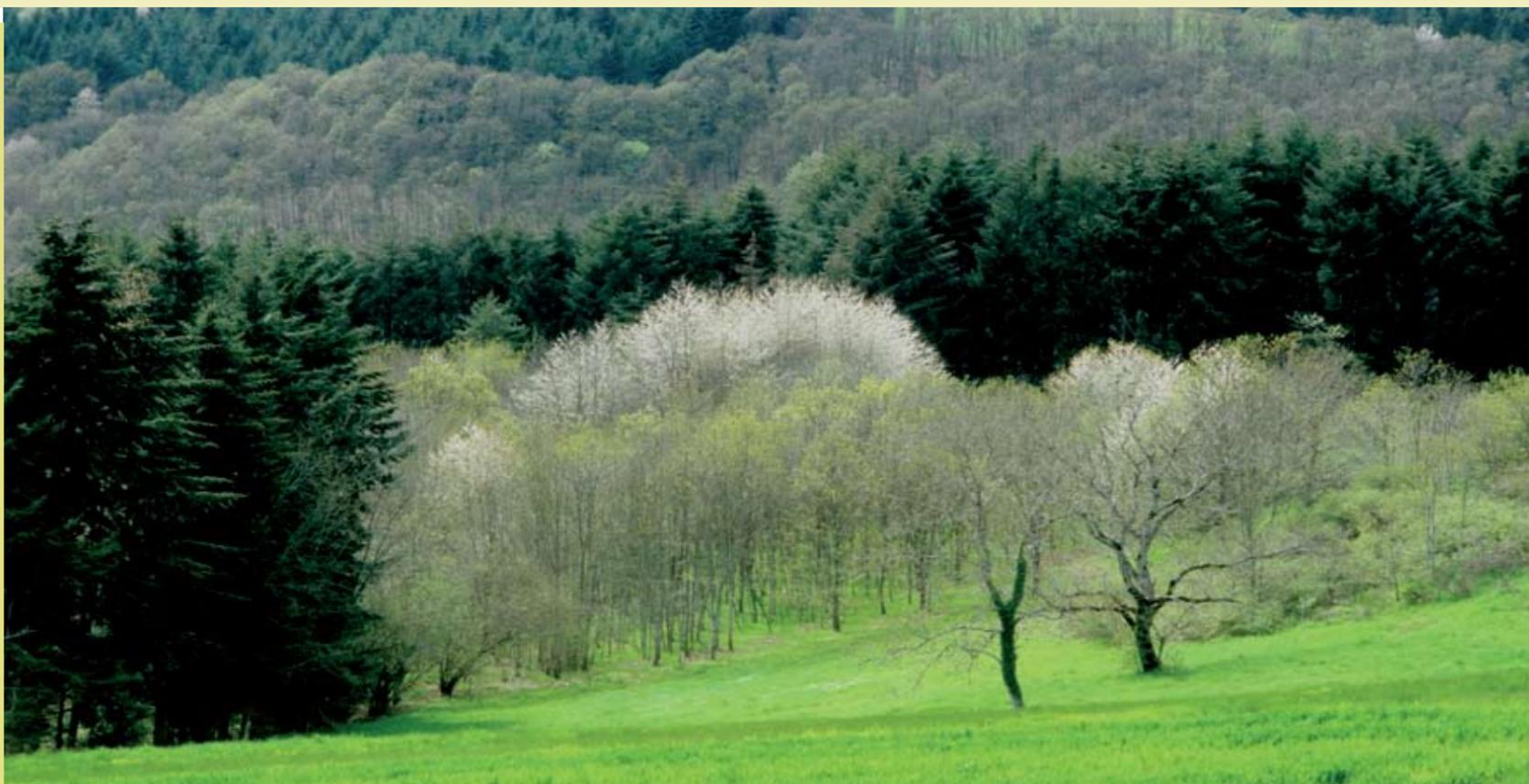
“La concertation issue de la mise en œuvre d'une charte forestière de territoire permet de “brûler les étapes”...”

Pierre Sanguinet, entrepreneur de la filière bois des Hautes Pyrénées, acteur de la charte forestière du Pays de Tarbes-Haute Bigorre.

“Il n'y a pas de méthode générale qui s'applique partout. L'intérêt de la démarche de charte forestière est qu'elle s'adapte aux spécificités d'un territoire.”

“Une charte permet une vision complètement transversale qui prend en compte des fonctions de la forêt pouvant parfois être a priori perçues comme concurrentes. On ne peut pas travailler de manière cloisonnée sur un même massif”.

Bernard Delcros, maire de Chalinargues, président de la communauté de communes du pays de Murat, conseiller général du Cantal, initiateur de la charte forestière de territoire du pays de Murat.



Le plan d'approvisionnement territorial est un outil d'aide à la décision pour les collectivités désireuses de développer une stratégie énergétique durable mariant essor économique lié à la production locale de bois-énergie et pérennisation des ressources naturelles.



Le plan d'approvisionnement territorial

Rationaliser et structurer une filière bois-énergie locale

“Le plan d'approvisionnement territorial permet d'asseoir une politique locale sur le bois-énergie en écrivant un plan d'actions concrètes dans lequel chacun trouve sa place.”

Annabelle Vida, animatrice du Pays Loue Lison.

“Nous construisons au niveau du pays mais en tenant compte de nos voisins.”

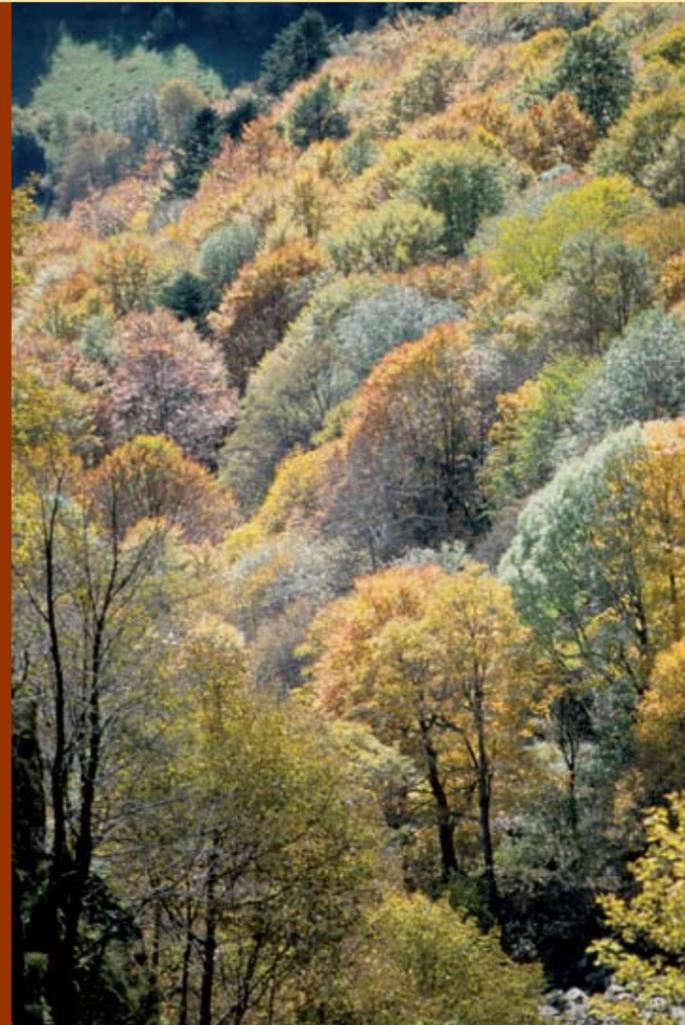
“Le lien avec les autres politiques territoriales, telles que celles relatives à l'habitat ou aux économies d'énergie se crée naturellement.”

Gérard Morel, président du pays Loue Lison, vice-président d'une communauté de communes.

Volonté de dynamisation du territoire par le biais de la filière forêt-bois et vision d'un développement durable privilégiant **énergie renouvelable** et **autonomie énergétique** conduisent les collectivités à l'utilisation et à la promotion du **bois-énergie**. Celles-ci requièrent une lisibilité dans le long terme de la **disponibilité en combustible**, le plus souvent mal connue, et une identification des meilleurs scénarios **d'approvisionnement des chaufferies bois**, existantes et à venir, dans l'esprit d'une **gestion durable de la forêt**. Le plan d'approvisionnement territorial, outil d'aide à la décision, offre de satisfaire ces deux exigences. Il a été élaboré par la Fédération nationale des communes forestières, avec les acteurs de la filière, dans le cadre du programme “1000 chaufferies bois en milieu rural”.

Appliqué à un territoire organisé (communauté de communes, agglomération, pays, parc naturel régional...), le plan d'approvisionnement territorial suppose de réunir les acteurs concernés par le développement d'une filière bois-énergie, des détenteurs de la ressource aux utilisateurs de chaleur. Outre l'évaluation des capacités territoriales d'approvisionnement et la modélisation du plan d'approvisionnement optimal grâce à des simulations, le plan d'approvisionnement territorial précise les **conditions économiques de production de plaquettes forestières** et les **investissements utiles et adéquats pour la mobilisation du bois**.

Le plan d'approvisionnement territorial permet aux élus d'élaborer une stratégie, de choisir la meilleure organisation possible pour l'approvisionnement des chaufferies bois locales, puis de faire évoluer celle-ci en fonction des évolutions contextuelles (de marché, techniques, climatiques...). Grâce à cet outil, la collectivité territoriale se donne les moyens de concilier l'**opportunité économique sectorielle** et l'**apport sociétal et environnemental** attendu de l'emploi d'une énergie renouvelable; elle peut pérenniser son **nouveau système énergétique**. Elle passe à l'action. **En savoir plus: www.fncofor.fr, rubrique “programme 1000 chaufferies”**



Le plan d'approvisionnement territorial du pays Loue Lison (Doubs)

Le contexte :

77 communes; 36.000 ha de forêts, publiques pour 52%, feuillues pour 51%, couvrant 48% du territoire; un potentiel économique peu valorisé avec une volonté de développement local (valorisation en circuits courts et autonomisation énergétique); des projets de chaufferies; des périmètres Natura 2000 à protéger.

Une démarche active :

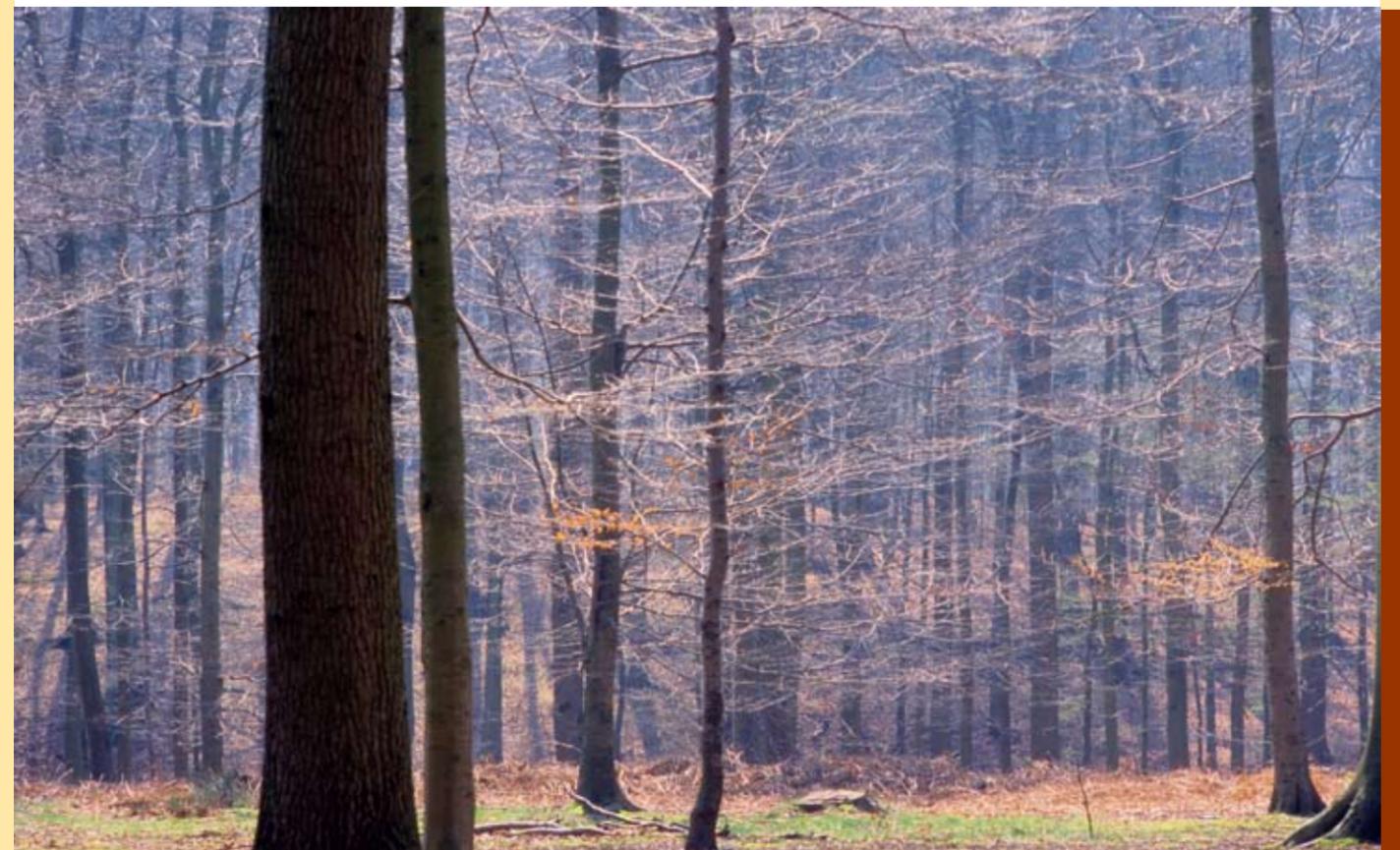
En 2007, le pays Loue Lison décide de participer au programme “1000 chaufferies bois en milieu rural” initié par la Fédération nationale des communes forestières et réalise un plan d'approvisionnement territorial en bois-énergie.

Quelques mois plus tard, il dispose d'un tableau de bord dynamique, précis et visualisé sur cartes lui permettant de construire sa stratégie bois-énergie : production annuelle de bois-énergie et de bois d'industrie (Bibe) : 87.500 t; consommation en bois-bûche (y compris d'affouage) : 32.100 t; consommation en bois d'industrie : 11.600 t; consommation des chaufferies bois du pays: 4.800 t; part non économiquement exploitable dans les conditions actuelles (prix > 75 €/t) : 15%; bois d'industrie et bois-énergie mobilisables : 25.000 t/an; chaufferies sur le territoire du pays : 17 en fonctionnement, et 4 en projet.

En 2009, le pays élabore un plan d'actions concrètes : amélioration de la desserte forestière et mobilisation des propriétaires en forêt privée sur des secteurs définis dans le PAT; développement et suivi du parc de chaufferies bois; sécurisation de l'approvisionnement des fournisseurs et des chaufferies; mutualisation des commandes publiques (études de faisabilité, approvisionnement, chaufferies); mise en place d'une nouvelle plate-forme de stockage intercommunale pré-positionnée grâce au PAT.

Coût moyen d'un PAT : 45.000 €

Financements : de 70 à 80% selon différents montages financiers.



Le plan de développement de massif

Articuler forêt privée et développement territorial

Le plan de développement de massif est un outil au service des propriétaires forestiers privés d'un massif, qui peuvent ainsi bénéficier de moyens collectifs de programmation et de gestion de leurs forêts, à la définition desquels ils œuvrent, de concert avec les élus et les acteurs de la filière forêt-bois, dans une optique de développement durable du territoire.

Le plan de développement de massif permet d'**intégrer la forêt privée**, du point de vue de la ressource qu'elle produit et comme élément de l'aménagement du territoire, **dans les orientations de développement local**, notamment économique, et donc de favoriser sa gestion dynamique et durable. Apparu dans les années 2000, il est un **outil de mobilisation et d'aide aux propriétaires**, coordonné par le Centre régional de la propriété forestière.

S'appliquant à des espaces forestiers de taille variable (quelques milliers à quelques dizaines de milliers d'hectares) cohérents du point de vue de la gestion forestière, le plan de développement de massif requiert en premier lieu un diagnostic (parcellaire, sylvicole, sociologique...) monopolisant le savoir-faire des ingénieurs et techniciens du Centre régional de la propriété forestière. A cette phase aboutissant à une **clarification des potentiels du massif** et à l'**identification d'actions à mener** pour les activer, succède une phase de **concertation**. Propriétaires forestiers, élus, acteurs de la filière forêt-bois s'accordent sur une vision de développement local et économique intégrant les éléments du diagnostic. Dès lors, des programmes prioritaires relatifs à la forêt privée peuvent être retenus (options sylvicoles, amélioration de la desserte, création d'infrastructures collectives...) et inscrits dans le document d'orientation.

Une fois l'étape de définition stratégique achevée, la mise en œuvre des projets relève de la **mobilisation des propriétaires**. Appuyée par les animateurs du Centre régional de la propriété forestière, celle-ci aboutit à leur **engagement dans le cadre de documents de gestion**, à leur **implication dans des groupements de gestion ou des coopératives organisant la récolte et l'écoulement des bois**. Les **projets collectifs** tels que la création d'infrastructures forestières sont portés à une **échelle territoriale** qui en permet le financement. Grâce au plan de développement de massif, les propriétaires sylviculteurs bénéficient d'une **expertise** et d'un **soutien** dans la **gestion** de leurs forêts. Susceptibles d'accroître ainsi leurs revenus issus de la vente des bois, ils ont la certitude de participer à une **dynamisation de la filière forêt-bois** et d'inscrire leur activité dans le développement local, qui prend en compte la multifonctionnalité de la forêt, au **bénéfice de la collectivité**.

Une charte forestière de territoire peut parfaitement inscrire la mise en œuvre d'un plan de développement de massif dans son programme d'actions. De même, un plan de développement de massif met parfois en évidence la nécessité d'élargir le champ d'investigation et de réflexion à l'ensemble d'un territoire, et ce dernier s'engage alors dans une charte forestière.



Le plan de développement de massif de Bourgneuf-Royère de Vassivière (Limousin)

Caractéristiques :

Un territoire de 52.000 ha boisé à 58%.
90% de la forêt est privée et appartient à 4.400 propriétaires.

Déroulement :

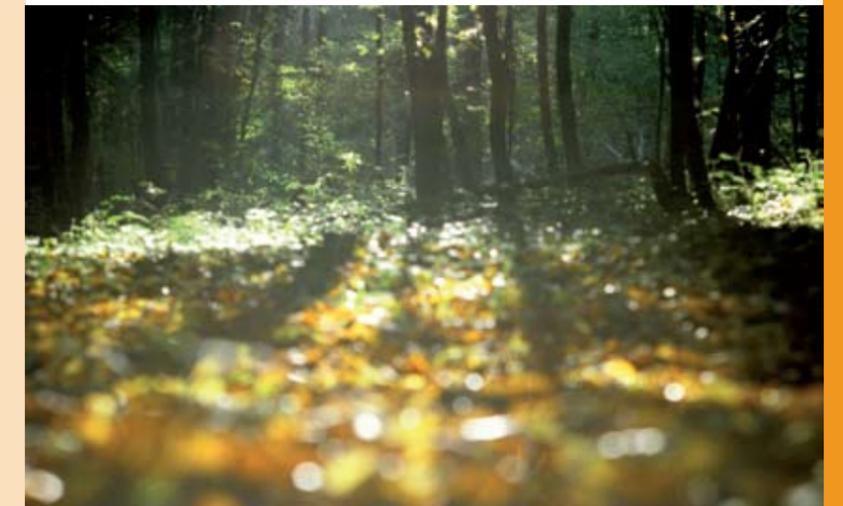
Après un travail de concertation et de diagnostic, le CRPF propose une animation en 4 axes :

- pérenniser une ressource en bois de qualité sur le territoire.
- promouvoir et développer une exploitation forestière durable.
- mettre en place une réflexion concertée sur le thème de la voirie.
- développer la multifonctionnalité et communiquer sur la forêt.

Cette animation sera déclinée dans 23 actions.

Coût : 189.600 TTC sur 3 ans.

Financement : 40% région Limousin, 40% Europe (Feader).



Le pôle bois est la concrétisation d'une volonté commune des élus et des professionnels d'un territoire de créer les conditions pour dynamiser la filière forêt-bois locale. Il consiste en la mise en œuvre collective d'un projet qui se traduit par la création d'une infrastructure localisée (zone d'activité économique bois, centre de séchage, plateforme de tri ou de stockage ...) à l'usage des entreprises de la filière forêt-bois.



Le pôle bois Dynamiser le maillage économique forêt-bois

D'un côté des élus locaux conscients du **potentiel forestier** de leur territoire et désireux de vitaliser l'économie locale à partir de celui-ci. De l'autre, des professionnels d'une **filière forêt-bois** riche de savoir-faire, mais faiblement intégrée devant s'adapter à de nouvelles exigences réglementaires et de marché. Enfin, une vision commune d'un **modèle de production en circuit court**, parfaitement adapté au secteur forêt-bois, et en phase avec les modalités du **développement durable**. Ces conditions sont celles de l'émergence d'un pôle bois.

Élus et professionnels s'engagent dans une dynamique transparente d'échange et de **concertation**. L'étape de la définition stratégique du projet est primordiale, et le recours à une médiation neutre s'avère utile pour fédérer les partenaires et organiser le travail collaboratif. Le socle territorial est le creuset d'une **vision commune** des acteurs – le plus souvent atomisés – des différentes strates de la filière forêt-bois: propriétaires sylviculteurs (publics et privés), entrepreneurs de la première transformation du bois (exploitation forestière et scierie), entrepreneurs de la deuxième

transformation du bois (ameublement, menuiserie, aménagement, construction). Un constat partagé en découle: pertinence de la création d'une pépinière d'entreprises, nécessité du séchage mutualisé, utilité d'une plateforme de tri des grumes ou de stockage de bois-énergie... Le projet commun peut alors être concrétisé, matérialisant une **volonté de dynamisation du tissu économique local dans un esprit de développement territorial**, commune aux élus et aux entreprises de la filière.

La mise en œuvre du programme dans sa phase initiale (construction de l'infrastructure du pôle bois) est coordonnée par la collectivité territoriale partie prenante, à même d'assurer le portage du projet auprès des financeurs, y compris dans le cadre des appels à projet de type pôle d'excellence rurale, ou par le biais des politiques de massifs et des contrats territoriaux. Dans sa phase de fonctionnement, l'**infrastructure** est valorisée par les professionnels que ce soit par l'intermédiaire d'une structure mutualisée (société coopérative d'intérêt collectif, par exemple), par le biais de la location ou par tout autre mode opératoire.

“Pour donner de la valeur ajoutée aux ressources locales, il est nécessaire de s'organiser; élus et professionnels doivent travailler ensemble.”

“Les pôles bois posent le décor, créent les conditions favorables à un développement local, endogène, en circuit court. Les collectivités doivent beaucoup plus s'impliquer grâce aux commandes publiques pour développer le bois-construction et le bois-énergie.”

Francis Cros, conseiller général de l'Hérault, vice-président du Parc naturel régional du Haut Languedoc, vice-président de l'Association nationale des élus de la montagne, président de l'Union régionale des communes forestières de Languedoc Roussillon.

“Il ne s'agit pas de high tech, il s'agit d'innovation dans les relations entre acteurs, dans les relations sociétales, dans les montages financiers. Cette démarche ne s'inscrit pas dans l'économie pure.”

Stéphane Vieban, directeur de la coopérative forestière Forestarn.

“La médiation est au cœur du dispositif pôle bois, elle en est le moteur.”

Bernard Labonne, chargé de mission à la Datar Massif Central, développeur du projet de pôle du Haut Forez.

“Les pôles bois relèvent d'une démarche innovante qui place les hommes au centre du projet”

“Il faut parvenir à intégrer le consommateur à la dynamique”
Laetitia Deru, directrice générale du pôle bois du Haut Forez.



Le pôle bois du Haut Forez (Loire)

Un concept de boucles économiques courtes, de la ressource au marché; une action collective volontariste au croisement filière / territoire.

Un partenariat entre : la communauté de communes des montagnes du Haut Forez - qui porte le pôle d'excellence rural, a assuré la maîtrise d'ouvrage du projet et porté les investissements immobiliers - et la société Pôle bois du Haut Forez - qui fédère et associe les acteurs de la filière bois du Haut Forez, de l'amont à l'aval (propriétaires forestiers, entreprises de première et deuxième transformations, organisations professionnelles, salariés et fondateurs), gère le projet collectif d'entreprises et exploite le site pour créer un véritable projet de filière sur le territoire.

Équipements : une chaudière de 2,5 MW alimentée par les connexes des scieries locales; des séchoirs d'une capacité annuelle de 20.000 m³ à 25.000 m³; un atelier de transformation et de valorisation du bois : machines de finition, station de traitement; un centre d'appui à la recherche et au développement, à l'industrialisation et à la professionnalisation (travail en réseau avec les pôles bois du Massif central et avec les pôles de compétitivité, les clusters, les plateformes technologiques, les organismes de recherche et de formation).

Budget d'investissement : 3,8 M€ dont 1,7M€ de subventions

Le pôle bois de La Salvetat-sur-Agout (Hérault)

Une volonté, des projets et des outils pour dynamiser les filières bois-énergie et bois-construction dans les projets de développement local.

Un partenariat entre : la communauté de communes de la montagne du Haut Languedoc, les détenteurs de la ressource (communes forestières, ONF, propriétaires privés), la coopérative forestière Forestarn.

Équipements : une plateforme de commercialisation et de valorisation des bois (surface de stockage : 15.000 m², surface couverte : 1.400 m², capacité de stockage de plaquettes forestières : 5 à 6.000 m³, un engin de billonnage, un logiciel informatique de gestion de la plateforme en développement); une zone d'activités "filière bois", regroupant plusieurs lots pour des entreprises.

Budget d'investissement : 2,42 M€

Stratégie pour une forêt et une économie du bois durables

La forêt et sa filière représentent un potentiel important pour soutenir et perpétuer les maillages économiques territoriaux à l'heure où ces derniers sont menacés par la mondialisation, susceptible d'entraîner la désagrégation des tissus sociaux, culturels, environnementaux. Elles doivent être prioritairement placées au cœur des stratégies de développement durable des territoires ruraux.

Le temps de construire une politique forestière sur la seule production de bois est révolu. Il est désormais nécessaire d'intégrer les demandes sociétales, fortement tournées vers l'environnement, ainsi que de connaître le marché, d'anticiper son évolution, de savoir s'adapter à sa volatilité. Or à quelle autre échelle que celle des territoires est-il possible d'appréhender et de conjuguer cette multiplicité de facteurs?

Grâce à la panoplie existante d'outils de politique forestière territoriale, il est possible de concrétiser, autour de la forêt et du bois, un modèle de développement performant sur les plans économique, social et environnemental. Un modèle viable dans le long terme, durable.

Car ces outils à usage collectif sont évolutifs. Il ne s'agit pas tant, en s'en emparant, de posséder un savoir-faire pour l'activer que d'être en mesure de le faire évoluer pour l'adapter à la complexité des évolutions territoriales.

Et ces outils sont puissants de par leur complémentarité. Complémentarité en termes géographiques et sectoriels bien sûr, mais surtout complémentarité au travers des porteurs de projets. Acquérir des expériences de mise en œuvre de politique forestière territoriale, c'est se donner les moyens de pouvoir échanger avec les acteurs d'autres territoires, de parler un langage commun. Au-delà des outils eux-mêmes, c'est leur mise en œuvre coordonnée qui importe, parce qu'il détermine, avec la possibilité de se comprendre, celle d'accélérer les processus de concertation et de collaboration capables de générer des politiques forestières viables du point de vue de l'économie et du développement territorial.

Par leur implication, les collectivités locales et territoriales organisées, les acteurs de la filière forêt-bois, la société civile, construiront par étapes, sur la base de solidarités, de partenariats, de réseaux, cette stratégie forestière globale et partagée, moteur du développement durable des territoires.

La mutualisation à l'échelle de territoires "socles" tels que les grands massifs forestiers français – Alpes, Massif central, Pyrénées, Vosges, Jura – permettra d'évoluer vers la notion de grappes d'entreprises, chacune positionnée sur un segment de la filière et toutes travaillant en synergie, dans une démarche de "boucles courtes", associant filière bois-construction et filière bois-énergie.



Dans de nombreux territoires, les liens sont avérés entre les différents outils de politique forestière mis en œuvre: charte forestière de territoire inscrite dans un schéma stratégique forestier de massif, ou générant un plan d'approvisionnement territorial, qui lui-même est élaboré en combinaison avec un plan de développement de massif... De même, une tendance se dégage qui est celle d'une mise en réseau des outils – pôles bois, plans d'approvisionnement territoriaux – dans le but d'une mutualisation des expériences. Issus d'une volonté commune, les outils de politique forestière se complètent et s'enrichissent mutuellement. C'est par leur interconnexion que pourra être généré un maillage économique forêt-bois idéal pour les territoires, porteur de vie sociale et d'harmonie environnementale.



**Fédération Nationale
des Communes Forestières**
13 rue du Général Bertrand
75007 Paris
www.fncofor.fr